

Résultats de l'enquête sur les conditions d'exercice des assistants de prévention Inserm

À la demande du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), un travail sur la mission d'assistant de prévention a été initié. L'objectif est de mieux comprendre comment les agents réalisent leurs activités, d'identifier les difficultés éventuellement rencontrées et de proposer à terme des mesures propres à améliorer la prise en compte de leur investissement quotidien dans la prévention des risques professionnels. À cette fin, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des assistants de prévention présents dans les structures Inserm, sans distinction d'appartenance, et s'intéressait aux aspects suivants:

- L'organisation de la prévention dans votre structure
- Les conditions d'exercice de votre métier
- Les notions de reconnaissance professionnelle

Au total, 555 assistants de prévention ont répondu au questionnaire, soit un taux de 63% de répondants.

Profil des répondants

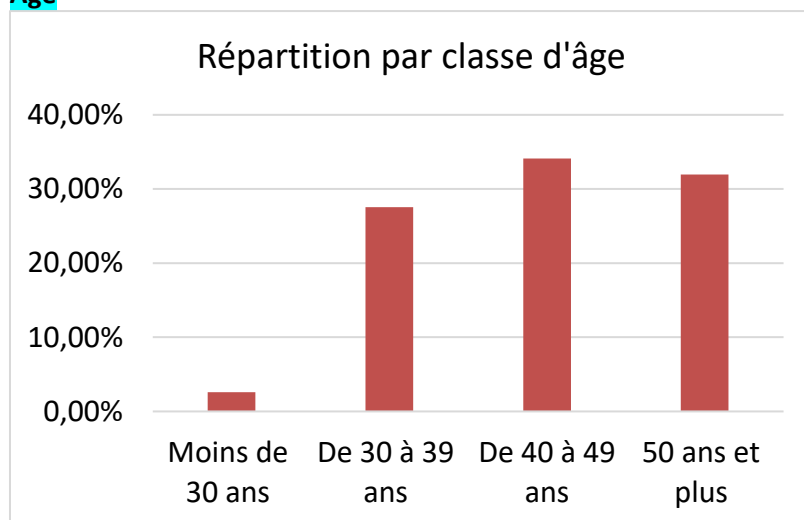
Genre



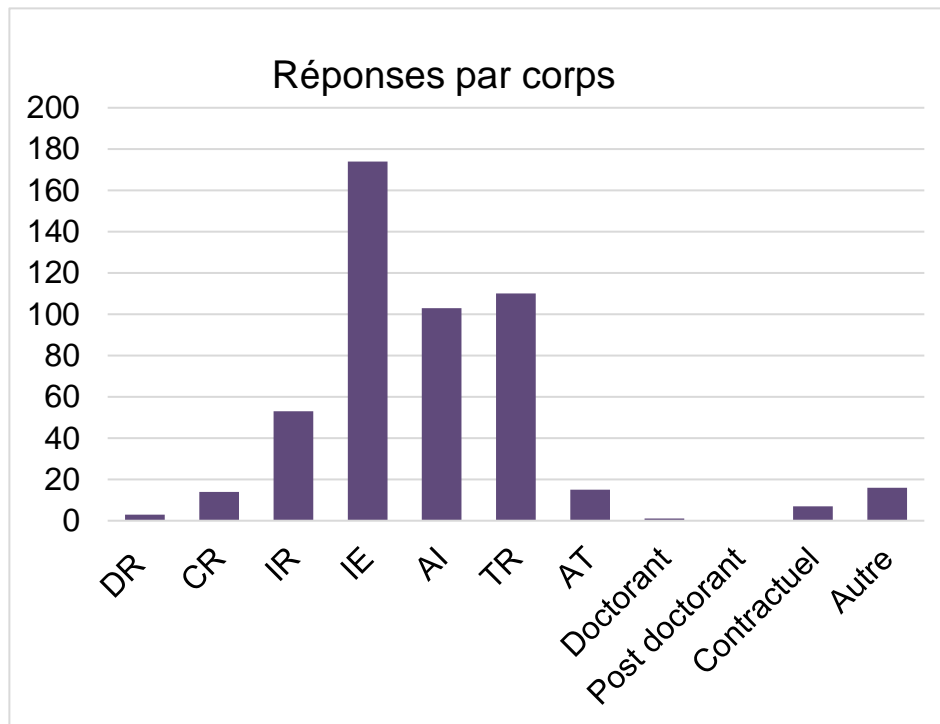
23,8 % hommes / 73,9% femmes

Une mission très féminisée : on compte 69% de femmes dans la population des ingénieurs et techniciens Inserm et 42% chez les chercheurs (bilan social)

Âge



Corps



Principaux résultats

Organisation de la prévention

- 94% des répondants estiment être bien identifiés dans leur mission au sein de l'unité
- 83% indiquent que les questions de prévention sont abordées en conseil de service, lorsque la structure dispose de cette instance toutefois
- La plupart bénéficie d'un réseau de prévention
- 13% souhaiteraient avoir plus d'interaction avec leur délégation régionale Inserm de rattachement

Conditions d'exercice du métier

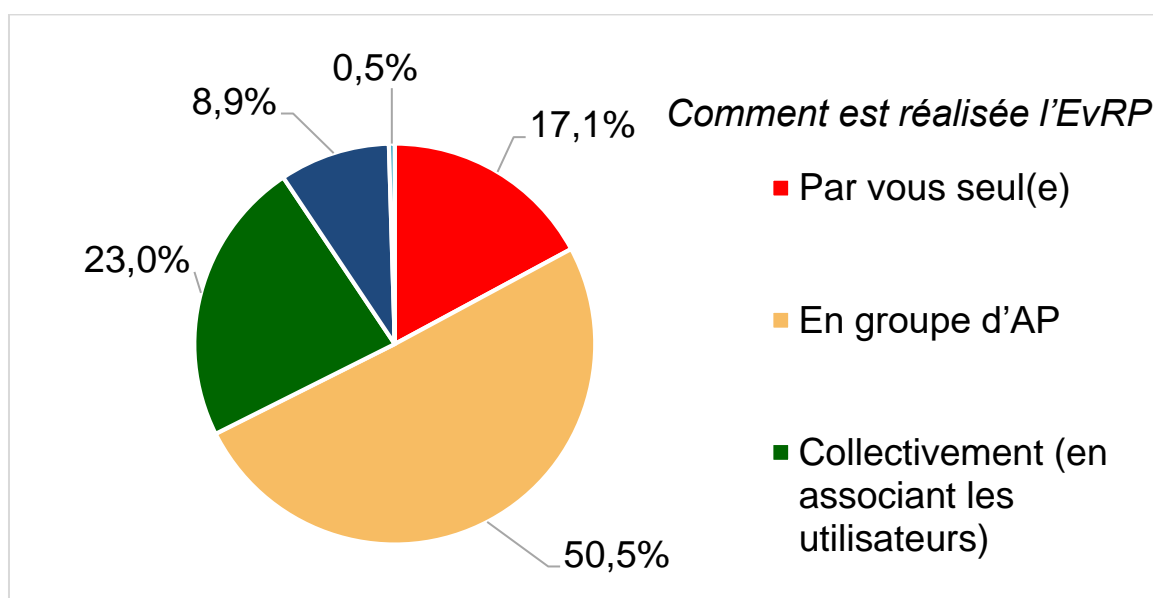
- 85% des répondants estiment avoir accès aux informations et outils pour mener à bien leurs missions
- 61% estiment que les moyens financiers nécessaires à la prévention sont disponibles au niveau de l'unité.

Certaines difficultés sont remontées :

- ✓ L'accessibilité du directeur d'unité, responsable de la sécurité (surtout dans les grands collectifs)
- ✓ Absence de budget spécifique et d'intégration de la prévention dans les budgets des programmes de recherche
- ✓ Interrogations sur l'implication de l'hébergeur (travaux, infrastructures)
- ✓ Difficultés de financement des gros équipements de protection ou de sécurité
- ✓ Absence de moyens particuliers en délégation Inserm

Thématique sur laquelle l'AP intervient	Pourcentage
Biologique	82%
Nouveaux arrivants	82%
Chimique	80%
Déchets	78%
Accident et urgence	63%
Psychosociaux	49%
Animaux	38%
Travaux et entreprises extérieures	28%
Laser ou UV	24%
Radiologique	10%
Champs électromagnétiques	6%
Autre	5%

- Les assistants de prévention estiment rester assez seuls devant l'évaluation des risques

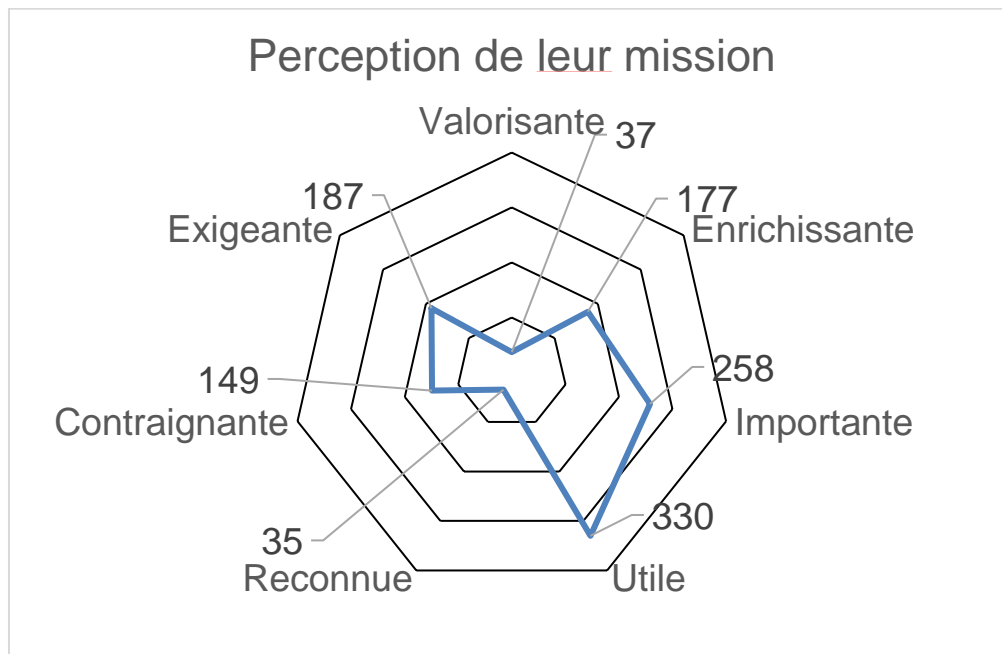


- 70% indiquent pouvoir concilier leurs missions avec les autres activités professionnelles
- 30% estiment que leurs activités devraient être une mission à temps plein

Reconnaissance professionnelle

Les principales difficultés semblent concerner les aspects suivants :

- ✓ Manque de temps pour réaliser les missions
 - ✓ Communication parfois difficile, y compris avec les collègues
 - ✓ Manque de considération des collègues et de soutien de la hiérarchie
-
- ❑ 65% perçoivent une indemnité. Le niveau de la prime est estimé faible par rapport à l'engagement
 - ❑ 31% ont des objectifs professionnels en tant qu'assistants de prévention
 - ❑ 73% estiment avoir le soutien de leur directeur d'unité



Et ensuite ?

Un groupe de travail est constitué au niveau national. Il réunit des professionnels de la prévention des risques, des membres de CHSCT, et a pour objectif d'exploiter les résultats au questionnaire afin de proposer de actions concrètes. 4 axes principaux de travail ont été identifiés :

1. Améliorer l'animation du réseau des assistants de prévention
2. Développer la spécialisation des assistants de prévention
3. Mieux utiliser la prime incitative
4. Augmenter la visibilité de la mission au sein des collectifs de travail

Un plan d'action opérationnel sera décliné et intégré au bilan-programme de prévention des risques professionnels 2022 – 2023. Ses actions concrètes seront présentées à la rentrée 2022.